

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 18 décembre 2019**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM.

Membres présents (9) : Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (4) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme GAUTHIÉ (représentée par Mme GINDRE), Mme MIELLE (représentée par Mme LECOMTE LE GRAND), Mme HERVIEU (représentée par Mme AVENA).

Membres excusés (4) : Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme MARTIN-GENDRE, M. FOUILLOT, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 11 décembre 2019.

**Délibération n° : 36-2019**

**Objet : Attribution de subventions aux associations – exercice 2020**

Diverses associations sollicitent le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon pour l'obtention d'une subvention. Il s'agit des associations suivantes :

⇒ ASCS Balzac : promouvoir la participation de ses adhérents à l'animation globale de la Maison Maladière et du quartier. En lien avec la Maison Maladière, elle organise des activités collectives dans les domaines socio-culturel et sportif.

⇒ OPAD – l'Association des seniors dijonnais : proposer aux dijonnais de 55 ans et plus des activités diversifiées (sportives, socioculturelles, artistiques, techniques, intergénérationnelles, loisirs, ...).

⇒ Organisation du centre de promesses du Téléthon : organiser le centre téléphonique régional de Dijon destiné à collecter les promesses de dons et les transmettre au centre national. A cette occasion, mettre à la disposition des bénévoles d'astreinte téléphonique un buffet leur permettant de se restaurer pendant les trois jours.

⇒ Restaurants du Cœur, relais du Cœur : aider, soulager et accompagner les personnes les plus défavorisées, principalement dans le domaine alimentaire.

⇒ SDAT – Centre d'Aide à l'Insertion : prendre en charge les personnes lourdement désocialisées (personnes asociales, très marginalisées, ayant un comportement agressif et violent) qui nécessitent un accompagnement social adapté en lien avec les services psychiatriques, la police, la justice et les municipalités.

⇒ SEDAP : mener des missions d'accueil, de diagnostic, de soins, d'accompagnement, de prévention, de formation, de ressources et de réduction des risques, plus particulièrement pour l'action « échange de seringues ».

⇒ UDCCAS 21 : dynamiser, consolider le réseau de ses adhérents, lui apporter un appui dans la mise en œuvre de projets, organiser des temps de partage d'expériences, d'informations et de formations.

Un tableau récapitulatif de ces demandes est joint au présent rapport.

Le montant des subventions proposées s'élève à 539 500 € au titre de l'exercice 2020.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- 1 - valident les montants des subventions proposés à verser aux associations citées ;
- 2 - disent que les sommes seront prélevées sur les crédits ouverts au budget du Centre Communal d'Action Sociale ;
- 3 - autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale et à signer le document définitif.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Accusé de réception en préfecture  
021-262101066-20191218-36-2019-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2019  
Date de réception préfecture : 23/12/2019